



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUFM

Question écrite n° 65265

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inquiétude des personnels de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Versailles compte tenu du manque de moyens pour faire face à l'augmentation des effectifs. Alors que les effectifs augmenteront de 10 % à 20 % selon les centres en septembre 2001, une seule création de poste d'enseignant et d'IATOSS semble prévue. Dans ce contexte, des mesures limitant de manière dommageable la fonction des formateurs ont dû être prises par les personnels parmi lesquelles la réduction des horaires, la diminution du nombre de visites pendant les stages. Afin de remédier à cette situation et permettre à chacun de bénéficier d'une formation de qualité, les personnels, soutenus par les syndicats SNESUP et SGEN-CFDT, demandent le déblocage dans les meilleurs délais des moyens supplémentaires nécessaires et notamment un recrutement exceptionnel de professeurs d'IUFM, d'enseignants chercheurs et d'IATOSS. Il lui demande comment il entend répondre aux revendications exprimées avant la rentrée des classes et le début de la formation à l'IUFM.

Texte de la réponse

Pour répondre à l'augmentation des effectifs des futurs professeurs des écoles dans les IUFM et notamment dans l'académie de Versailles, le ministère de l'éducation nationale a invité les recteurs à mettre à la disposition de ces instituts des enseignants des premier et second degrés issus des établissements d'enseignement de leur académie. Par ailleurs, des emplois d'enseignants du premier degré ont été délégués aux recteurs par ce même ministère pour augmenter le potentiel de maîtres formateurs. De plus, la création de cent emplois d'enseignants au bénéfice des IUFM a été prévue au budget 2002. Ces emplois seront répartis en fonction des besoins de ces établissements. Ce contingent supplémentaire de formateurs répond essentiellement à un souci pédagogique. Enfin, pour les personnels IATOSS, en plus de la création des vingt-six emplois déjà affectés à la rentrée 2001 dans les IUFM, il a été prévu d'inscrire un millier d'emplois pour l'enseignement supérieur au budget de l'année 2002. Comme pour les personnels enseignants, la répartition de ce contingent sera effectuée selon les besoins et bénéficiera donc en partie aux IUFM.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65265

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 août 2001, page 4623

Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6198